



**PROCÈS-VERBAL DE LA 547^e RÉUNION
DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR
tenue le jeudi 7 septembre 2017 à 12 h au salon rouge de l'UQTR
(547-07-09-17)**

Présences :

M. Ismaïl Biskri, président
M. René Lesage, vice-président aux relations de travail
Mme Monique Cadrin, vice-présidente aux affaires syndicales
Mme Daphné Drouin, secrétaire
M. Sylvain Beaudry, trésorier
M. Christian Linard, vice-président aux affaires universitaires

Absence :

Mme Diane Saint-Laurent, vice-présidente aux services à la collectivité

Alain Gamelin, conseiller aux affaires universitaires, assiste également à la réunion.

Ismaïl Biskri préside la rencontre et Alain Gamelin agit à titre de secrétaire.

CX-547-07-09-17-00 **Projet d'ordre du jour**

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la 546^e réunion
- 3) Suites à donner aux dossiers
- 4) Correspondance et information :
 0. Correspondance depuis le 22 août 2017
 1. Dépôt de l'agenda syndical
 2. Prochain numéro du bulletin *Le point d'ancre*
 3. Retenues à la source – août : ARC : 1848 \$; MRQ : 3518 \$
- 5) Rapport des officiers et des délégations
- 6) Suivi des négociations pour le renouvellement de la convention
- 7) Projet de lettre d'entente sur les grands groupes d'étudiants
- 8) Affaires budgétaires :
 1. Rapport financier 2016-2017
 2. Budget révisé 2017-2018
 3. Choix des auditeurs 2017-2018
- 9) Projet d'ordre du jour de la 149^e assemblée générale du Syndicat
- 10) Projet d'ordre du jour du conseil syndical du 14 septembre 2017
- 11) Affaires nouvelles :
 1. Délégation au conseil fédéral de la FQPPU
 2. Délégation à la rencontre annuelle du consortium des services juridiques
- 12) Date de la prochaine réunion : 21 septembre 2017
- 13) Levée de l'assemblée

CX-547-07-09-17-01 **Adoption de l'ordre du jour**

Sur motion dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

CX-547-07-09-17-02 **Adoption du procès-verbal de la 546^e réunion du CX**

Après avoir suggéré quelques modifications et corrections, sur motion dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 546^e réunion du comité exécutif tenue le 25 août 2017.

CX-547-07-09-17-03 Suites à donner aux dossiers

Le président fait lecture des suites à donner aux réunions antérieures du comité exécutif et du conseil syndical et il rappelle les mandats confiés à chacun des officiers.

CX-547-07-09-17-04 Correspondance et information**1. Dépôt de la correspondance reçue et expédiée depuis le 22 août 2017**

Le président invite les membres à prendre connaissance du courrier reçu et expédié depuis le 22 août 2017 et à soumettre leurs questions aux officiers concernés.

2. Dépôt de l'agenda syndical

Le président mentionne les principales activités inscrites à l'agenda syndical des mois de septembre et d'octobre 2017. Il rappelle toutefois que l'agenda syndical est continuellement mis à jour et qu'il est préférable de se référer à la version électronique.

3. Prochain numéro du bulletin *Le point d'ancre*

Le président attire l'attention des membres sur les textes qui devraient être produits pour le prochain numéro du bulletin *Le point d'ancre*. Ce numéro devrait être publié avant l'assemblée générale du 28 septembre. La date de tombée pour les textes est donc fixée au 18 septembre pour une publication le 22.

Voici les propositions de contenu :

- Un texte du président sur le plan d'action 2017-2018
- Un texte du VPRT sur le dépôt patronal et le vote en assemblée générale
- Un texte du VPAU sur la nouvelle façon d'attribuer les postes des professeurs dans les départements
- Un texte du trésorier sur le rapport financier 2016-2017
- Un texte de la VPSC sur le prix d'engagement syndical 2017

4. Retenues à la source de juin; ARC 4732 \$; MRQ 8815 \$.

Le trésorier attire l'attention des membres sur les retenues à la source expédiées aux gouvernements pour le mois de juin.

CX-547-07-09-17-05 Rapports des officiers et des délégations**Président**

Le président fait le point sur les interventions menées depuis la dernière réunion du comité exécutif :

- Il indique que le vice-recteur aux ressources humaines de l'UQTR (VRRH) l'invite à rencontrer M. Michel Quintal, spécialiste en matière d'éthique et de déontologie, afin de discuter de la plainte déposée par le Syndicat concernant la présence du doyen de la recherche au comité de négociation.
- Il indique qu'il n'a toujours pas reçu de réponse de la vice-rectrice aux études et à la formation concernant la rencontre avec le comité exécutif sur les travaux du chantier 5.
- Il mentionne qu'il n'a toujours pas reçu de confirmation de la part de M^e M^oManus concernant la rencontre annuelle du consortium sur les services juridiques.
- Le président indique qu'il devra s'absenter du 19 octobre au 12 novembre prochain. Il participera aux réunions du comité exécutif via Skype.

Comité des relations de travail (CRT)

Le VPRT fait le point sur le cheminement des dossiers des relations de travail depuis la dernière réunion du comité exécutif.

Il attire plus particulièrement l'attention des membres sur les dossiers suivants :

- Au moins quatre dossiers d'évaluation de professeurs pour le renouvellement de leur contrat suscitent de l'inquiétude et sollicitent l'attention du comité des relations de travail. Il précise la problématique de chacun des dossiers.
- Le VPRT indique que la séance d'arbitrage prévue le 14 septembre a été annulée.

Les procureurs n'étaient pas prêts. Il s'agissait d'un grief portant sur l'attribution d'un forfaitaire de départ à la retraite d'un professeur.

- Concernant le grief sur l'embauche des professeurs au 1^{er} décembre, le VPRT indique qu'il a informé le service des relations de travail de l'UQTR, comme convenu au comité exécutif, de la possibilité d'abandonner les recours judiciaires et les griefs de ce dossier si la Direction acceptait de ressaisir l'arbitre du grief sur l'embauche au 1^{er} décembre afin qu'il se prononce sur le fond de la question. Le service des relations de travail de l'UQTR exige toutefois que le Syndicat abandonne les dommages punitifs qu'il réclame pour les professeurs embauchés le 1^{er} décembre plutôt que le 1^{er} juin. Après discussion, les membres conviennent de poursuivre les discussions sur cette question, mais il serait important que la Direction soit tenue de verser des dommages aux professeurs concernés.
- Le VPRT indique que le service des relations de travail de l'UQTR est d'accord pour envisager le recours au médiateur du ministère du travail du Québec pour les griefs de harcèlement. Il exige toutefois que le mandat du médiateur soit balisé au départ.
- Le VPRT mentionne qu'il termine l'analyse du tableau sur le plancher d'emploi 2017-2018 au 1^{er} septembre 2017. Le nombre d'étudiants équivalent temps plein (EETP) pour l'année 2015-2016 s'élevait à 10 139 ce qui doit générer 462,3 postes de professeur. Au 1^{er} septembre, l'UQTR comptait seulement 449,5 postes comptabilisables, dont 444,5 professeurs en fonction. Considérant, la lettre d'entente sur la réduction temporaire des coûts de la convention collective, l'UQTR doit effectivement compter 445 professeurs en fonction (462-17).

VPAU

- Le VPAU signale que lors de la prochaine réunion du conseil d'administration (11 septembre), la Direction recommande d'exclure de certains comités-conseils les administrateurs internes du conseil d'administration (professeurs et chargés de cours). Il s'agit d'une proposition qui étonne venant d'un recteur qui sollicite l'appui de l'ensemble des employés depuis son arrivée. Il se questionne sur la pertinence de discriminer entre les administrateurs internes et les administrateurs externes du conseil.
- Le VPAU indique que les administrateurs ont complété un sondage sur leur appréciation du fonctionnement du conseil d'administration.

VPSC

- Absente.

Trésorier

- Le trésorier distribue aux membres le rapport financier du Syndicat au 31 août et attire leur attention sur les postes affichant des écarts importants. Il répond aux questions des membres.
- Le trésorier indique qu'au 31 juillet le fonds de défense professionnel du Syndicat s'élevait à 4 772 000 \$ en légère baisse depuis le 31 mars 2017.

Secrétaire

- La secrétaire n'a rien de particulier à signaler.

CX-547-07-09-17-06 Renouvellement de la convention collective : suivi

Le président cède la parole au VPRT.

Le VPRT précise le cheminement du dossier au cours des dernières semaines.

Le comité de négociation a confirmé au Service des relations de travail de l'UQTR le calendrier des rencontres des prochains mois. Il fut convenu de ne pas aborder le dépôt patronal tant et aussi longtemps que l'Assemblée générale ne se sera pas prononcée.

Toutefois, il est possible que les parties abordent des sujets subsidiaires qui apparaîtront dans le projet de convention sur deux colonnes ou que le Syndicat apporte des éclaircissements sur le dépôt syndical.

Les membres se déclarent en accord avec cette stratégie puisque le Syndicat est tenu, comme la Direction, par la loi de négocier.

En ce qui concerne les comités en appui au comité de négociation, il est convenu, dans un premier temps de solliciter l'engagement des délégués syndicaux et par la suite l'ensemble des professeurs.

CX-547-07-09-17-07 Lettre d'entente sur les grands groupes d'étudiants

Le VPRT mentionne que le CRT n'a pas reçu d'autres simulations que celles présentées au conseil syndical du 31 août dernier.

Le VPRT indique qu'il est hors de question d'inviter le conseil syndical à voter cette lettre d'entente tant et aussi longtemps que le Syndicat ne disposera pas de chiffres crédibles illustrant les impacts sur les différents budgets des départements.

De plus, il semble que la Direction aurait dit à la conférence des directeurs et des directrices de département qu'il n'était plus question d'implanter la lettre d'entente pour septembre 2017.

CX-547-07-09-17-08 Affaires budgétaires

1. Rapport financier 2016-2017

Le trésorier rappelle que le comité exécutif est l'instance syndicale qui doit approuver les états financiers de l'année 2016-2017. Le rapport financier est ensuite déposé au conseil syndical et à l'assemblée générale pour information seulement.

Le trésorier indique qu'il s'agit d'une très bonne année. Les produits ont augmenté de 79 % grâce surtout aux gains non réalisés sur les placements qui sont passés d'un négatif de 315 174 \$ à un bénéfice de 261 073 \$.

Le trésorier signale que les charges ont augmenté de 21 % passant de 574 246 \$ à 692 266 \$. Cette hausse est surtout reliée aux salaires des employés (retour à temps complet de la conseillère en relations de travail) et aux honoraires juridiques reliés à l'ajout d'un procureur au consortium des services juridiques. Il signale également que la croissance des charges reliées au Cartel intersyndical des régimes de retraite et d'assurances collectives de l'UQ (CIRRAC) est reliée aux deux cotisations supplémentaires reliées aux contestations juridiques du régime de retraite de l'UQ (RRUQ) et l'embauche d'un actuaire conseil pour le comité de négociation syndical.

Le trésorier signale que le fonds de défense professionnel du Syndicat s'élevait à 4,9 M\$ le 31 mars 2017.

Après avoir répondu aux questions des membres, ceux-ci adoptent le projet de résolution suivant :

(2017CX-547-07-09-R172)

CONSIDÉRANT les états financiers du Syndicat pour l'année 2016-2017;

CONSIDÉRANT la recommandation du trésorier;

CONSIDÉRANT l'avis unanime des membres;

Sur proposition du trésorier dûment appuyée par le VPAU, il est résolu d'adopter le rapport financier 2016-2017 du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) tel que préparé par la firme Labranche, Therrien, Daoust, Lefrançois, CPA, de Trois-Rivières, comptables professionnels agréés, et de l'acheminer aux délégués syndicaux.

D'autoriser le président et le trésorier à signer, pour et au nom du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR), le rapport financier annuel 2016-2017.

2. Budget révisé 2017-2018

Le trésorier rappelle que lors de la réunion du 25 août, il avait invité les officiers à réfléchir aux nouveaux projets découlant de la journée bilan et plan d'action et nécessitant l'ajout de sommes importants aux prévisions de charges pour l'année 2017-2018.

Comme les officiers ne signalent aucun projet, le trésorier en conclut qu'il n'est pas nécessaire de présenter un budget révisé à l'assemblée générale du 28 septembre prochain.

3. Choix des auditeurs 2017-2018

Le trésorier indique que la firme Labranche, Therrien, Daoust, Lefrançois, CPA, de Trois-Rivières, termine une cinquième année d'audit pour le Syndicat. Il rappelle que la procédure prévoit un maximum de cinq ans pour les auditeurs. Après cette période, le Syndicat choisit une autre firme comptable de la région qui accueille des stagiaires de l'UQTR. Il recommande donc de proposer au conseil syndical de nommer la firme Deloitte S.E.N.C.R.L/s.r.l. de Trois-Rivières comme auditeur des comptes du Syndicat. Faisant suite à une question de la secrétaire, le trésorier indique qu'il s'agit d'un contrat d'un an renouvelable chaque année pour un mandat maximal de cinq ans.

(2017CX-547-07-09-R173)

CONSIDÉRANT les statuts et les règlements du Syndicat;

CONSIDÉRANT le mode de sélection des firmes d'audit;

CONSIDÉRANT les explications du trésorier;

CONSIDÉRANT l'avis unanime des membres;

Sur proposition du trésorier dûment appuyée par la secrétaire, il est résolu de recommander au conseil syndical de désigner la firme Deloitte S.E.N.C.R.L/s.r.l. de Trois-Rivières afin d'auditer les états financiers du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR pour l'année 2017-2018 (première année).

CX-547-07-09-17-09 Projet d'ordre du jour de la 149^e assemblée générale du Syndicat

Le président attire l'attention des membres sur le projet d'ordre du jour de la 149^e assemblée générale du Syndicat.

Il précise qu'il n'y aura pas d'assemblée générale des professeurs, car il n'y a aucun poste à combler à la commission des études et au conseil d'administration.

Après discussion, les membres s'entendent sur le projet et conviennent de l'expédier aux délégués syndicaux.

CX-547-07-09-17-10 Projet d'ordre du jour du conseil syndical du 14 septembre 2017

Le président présente aux membres le projet d'ordre du jour du conseil syndical du 14 septembre qui aura lieu à 14 h après le méchoui de la rentrée.

Après discussion, il est convenu de maintenir le point sur le projet de lettre d'entente sur les grands groupes même si le CRT n'a pas encore reçu les simulations souhaitées.

Après discussion, il est convenu d'expédier le projet d'ordre du jour aux délégués syndicaux.

CX-547-07-09-17-11 Affaires nouvelles**1. Délégation au conseil fédéral de la FQPPU**

Après discussion, il est convenu de déléguer le président, le VPRT et le trésorier au conseil fédéral de la Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU) et d'assumer les frais reliés à cette délégation.

2. Délégation à la rencontre annuelle du consortium des services juridiques
Après discussion, il est convenu de déléguer le président et le VPRT à la rencontre annuelle des membres du consortium des services juridiques. Le président précise toutefois que la date de cette rencontre n'est pas encore déterminée.

CX-547-07-09-17-12 Date de la prochaine réunion

Les officiers conviennent de tenir la prochaine réunion du comité exécutif le 21 septembre.

CX-547-07-09-17-13 Levée de l'assemblée

La réunion est levée à 15 h 20.

Ismaïl Biskri
Président

Alain Gamelin
Secrétaire de la rencontre